

L'an deux mil quinze, le vingt-six du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mrs Michel ARCIS, Mme Sophie AVOUAC, Mr Philippe CRESPIY, Mme Janet DARNE, Mr Alain GALLAND, Mme Chantal GERENTES, Mr Christophe GIRAUD, Mme Catherine GUEZO, Laure JOURDAN, Mr Régis LAC, Mme Agnès MERCIER, Mrs Sébastien MIALON, Michel MOUNIER, André NICOLAS, Jean-Paul PANNEFIEU, Patrick ROCHE, Mme Marie-Hélène ROUX, Mr Patrick VEY.

Absents représentés : Mme Sandra LHOSTE (représentée par Mr Jean-Paul PANNEFIEU),

Mme Laure JOURDAN a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte-rendu de la séance du 29 octobre 2015 est approuvé à l'unanimité.

Compte rendu des différentes manifestations et réunions :

- **Inauguration du Pôle Laurent Eynac** : elle a eu lieu le samedi 21 novembre à 11 heures.
- **Réunion sur l'Ambroisie** : Mr MOUNIER informe le Conseil qu'une réunion d'information sur l'ambroisie a été organisée. Il rappelle que la prolifération de cette plante est devenue un problème de santé publique, notamment en raison de ses propriétés allergènes. De nouvelles dispositions ont été prises pour permettre l'éradication de cette plante. Il est de la responsabilité de la commune d'informer et de sensibiliser la population. Une nouvelle information sera insérée dans le prochain bulletin à ce sujet et des arrêtés seront affichés en mairie. Un site internet spécifique est à la disposition de la population pour plus d'information : <http://ambroisie.info> ou <http://fredon-auvergne.fr>

Droits de préemption

- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section AB numéro 294 (Rue Langlade)

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter sur la vente présentée.

Délibérations diverses :

Votes des tarifs 2016 : Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il y a lieu de fixer les tarifs de l'année 2016. Il propose donc les tarifs suivants :

LIBELLE	Tarifs 2016
LOCATION SALLE DES FETES	
AVEC LA CUISINE (caution de 800 Euros et attestation d'assurance fournie)	
Restaurateurs de la commune	280.00 €
Restaurateurs hors commune	280.00 €
Repas privé habitant de la commune	280.00 €
Repas privé hors commune	550.00 €
Associations de la commune (sans restaurateurs)	100.00 €
Associations hors commune (sans restaurateurs)	200.00 €
SANS LA CUISINE (caution de 800 Euros et attestation d'assurance fournie)	
Privé de la commune	150.00 €
Privé hors commune	350.00 €
Assemblée générale de banque	350.00 €

Ventes commerciales	400.00 €
Associations de la commune (gratuité si spectacle ou animation ouvert au public)	100.00 €
Associations hors commune	150.00 €
Associations Communauté des communes	100.00 €
Spectacles et manifestations des écoles	Gratuité
Associations caritatives locales	Gratuité
Associations de la commune pour activités (annuel)	Gratuité
Associations hors commune pour activités (annuel)	150.00 €

**LOCATION SALLE DE LA VICAIRIE (chauffage compris) – Maximum 19 personnes
(caution de 800 €uros et attestation d'assurance fournie)**

Particuliers avec un maximum de 19 personnes	60.00 €
Assemblée générale, réunion (banque, assurance, MSA)	100.00 €
Associations de la commune pour activités (annuel)	Gratuité
Associations hors commune pour activités (annuel)	100.00 €
Associations de la commune - location ponctuelle 1 jour	Gratuité
Associations hors commune - location ponctuelle 1 jour (gratuité si spectacle ou animation ouvert au public)	60.00 €

**LOCATION SALLES DU CHATEAU (chauffage compris) – Maximum 50 personnes
(caution de 800 €uros et attestation d'assurance fournie)**

Particuliers de la commune uniquement	80.00 €
Assemblée générale, réunion (banque, assurance, MSA)	100.00 €
Associations de la commune pour activités lucratives annuelles	100.00 €
Associations hors commune pour activités annuelles	120.00 €
Cérémonies ou fêtes extérieures (en cas d'intempéries)	100.00 €
Associations de la commune - location ponctuelle 1 jour	Gratuité
Associations hors commune - location ponctuelle 1 jour (gratuité si spectacle ou animation ouvert au public)	80.00 €

PRET DE MATERIEL

	Chaises Par tranche de 50 chaises	Tables à l'unité (caution 100)	Sono Caution 300 €	Barnum Caution 400 €	Podium le module Caution 400 €	Barrières Vauban par tranche de 10 barrières
	(caution 100 € sauf associations Communales)					
Associations de la commune	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité
Associations hors commune	15.00 €	2.00 €	Non	Non	3.00 €	35.00 €
Privés de la commune	15.00 €	2.00 €	Non	Non	2.00 €	35.00 €
Privés hors commune	20.00 €	5.00 €	Non	Non	Non	Non
Communes de la CCPM	10.00 €	2.00 €	Non	20.00 €	2.00 €	35.00 €
Communauté des communes	Gratuité	Gratuité	Non	Gratuité	Gratuité	Gratuité
Autres communes	20.00 €	5.00 €	Non	Non	4.00 €	40.00 €

BOULODROME

Privé apéritifs	70.00 €
Location communes et CCPM (par mois)	50.00 €

TARIFS EAU POTABLE

Abonnement au service	52.00 €
Consommation : tranche de 1 à 150 m3	0.90 €
Consommation : tranche de 151 à 300 m3	0.90 €
Consommation : Tranche au-dessus de 301 m3	0.60 €
Participation aux frais de branchement au réseau	800.00 €
Installation compteur d'eau sans déplacement	200.00 €
Installation compteur d'eau avec déplacement	300.00 €
Ouverture ou fermeture de vanne extérieure	27.00 €

TARIFS ASSAINISSEMENT

Abonnement au service collectif	57.00 €
Le m3 d'eau résiduelle	1.10 €
Participation pour le financement de l'assainissement collectif (prix par m ² de surface au plancher)	10.00 €

Frais de travaux de branchement jusqu'à 10 m de tranchée (au-delà de 10 m sur devis)	1500.00 €		
Service public d'assainissement non collectif (SPANC)	10.00 €/an		
CANTINE SCOLAIRE			
Le ticket pour un repas	3.20 €		
ESPACE CULTUREL			
Adultes plein tarif	3.00 €		
Adultes tarif réduit (groupe de + de 10 personnes) avec gratuité pour un accompagnateur et Enfants de 10 à 18 ans	2.00 €		
Enfants de moins de 10 ans	Gratuité		
Scolaires (gratuité pour les moins de 10 ans)	Gratuité		
PISCINE MUNICIPALE			
	Le ticket	Carte 10 entrées	Abonnement saison
Adultes	2.50 €	20.00 €	45.00 €
Tarif réduit : étudiants, enfants de 4 à 16 ans	1.20 €	10.00 €	23.00 €
Classe piscine, colonie, centre de vacances	0.80 €		
GITE D'ETAPES – Maximum 15 personnes			
La nuitée par personne	18.00 €		
Tarif groupe (plus de 10 personnes)	15.00 €		
TENNIS PLEIN AIR			
Joueurs de la commune	3.80 €		
Joueurs hors commune	5.30 €		
BIBLIOTHEQUE			
Abonnement famille de la commune	20.00 €		
Abonnement famille hors commune	25.00 €		
Abonnement adulte de la commune	15.00 €		
Abonnement adulte hors commune	20.00 €		
Abonnement enfant de la commune	3.00 €		
Abonnement enfant hors commune	3.00 €		
Abonnement maisons de retraite et de convalescence	150.00 €		
DROIT DE PESAGE – Avenue des Ecole			
Pesée unique (véhicule + remorque)	8.00 €		
Pesée + Tare (véhicule + remorque)	10.00 €		
DROIT DE PESAGE – Marché aux bestiaux			
Veau, bovin, équidé, porc (par tête de bétail)	2.50 €		
Pesage hors marché (par tête de bétail)	4.00 € (avec un plafond de 20 €)		
DROIT DE PESAGE ET DE PLACE OVINS			
De 1 à 5	2.00 €		
De 6 à 10	3.00 €		
De 11 à 15	4.50 €		
Plus de 16	6.00 €		
DROIT DE PLACE – Marché aux bestiaux			
Veau, bovin, équidé, porc (par tête de bétail)	1.00 €		
DROIT DE PLACE – Marché forain			
Forains – prix de base minimum	2.00 €		
Le mètre linéaire pour étalage forain	0.50 €		
Forfait BEAUMEL Primeur (par jour)	6.00 €		
Primeurs ou forains – Dimanche (par jour)	2.00 €		
Forfait VARRAUD Fromager (pour l'année)	200.00 €		
Forfait FARGEAU Poissonnier (pour l'année)	200.00 €		
Forfait camions ambulants pizzas	200.00 €		
Forfait CHANAL Cycles (pour l'année)	90.00 €		

Forfait camion outillage (pour l'année)	50.00 €
Cirque, spectacle (par représentation)	30.00 €
DROIT DE PLACE – Marché de Noël	
Par emplacement	8.00 €
DROIT DE PLACE – Marché de producteurs	
Par emplacement pour juillet et août	25.00 €
DROIT DE PLACE – Fête Foraine	
Auto-tamponneuses CHABANON	125.00 €
Manège enfants ROSSI	55.00 €
Stand de tir BENONIE	15.00 €
Stand de tir ROSSI	30.00 €
Stand de jeux	17.00 €
Stand de frites	30.00 €
CIMETIERE	
Concession nouveau cimetière – collective – 50 ans	800.00 €
Concession nouveau cimetière – individuelle – 50 ans	400.00 €
Concession ancien cimetière – collective – 50 ans	600.00 €
Concession ancien cimetière – individuelle – 50 ans	300.00 €
Columbarium (1 niche de 4 places) – 50 ans	1585.00 €
Renouvellement concession collective – 50 ans	500.00 €
Renouvellement concession individuelle – 50 ans	400.00 €

Concernant les tarifs de l'assainissement, Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les travaux de la rue centrale prévus pour 2016 et 2017 vont concerner en grande partie le réseau d'assainissement et qu'il est donc nécessaire de budgétiser l'investissement nécessaire. Compte tenu de la marge de manœuvre restreinte pour ce budget et des travaux importants à venir, il propose une augmentation des tarifs assainissement et de passer ainsi l'abonnement assainissement de 53 à 57 Euros et la consommation de 1 à 1.10 € le m3 utilisé.

Après délibération le Conseil approuve à l'unanimité les tarifs présentés, à l'exception du tarif de l'assainissement voté avec 3 votes contre et 3 abstentions.

Convention Assistance progiciels : Monsieur Le Maire rappelle au Conseil que l'assistance informatique liée aux logiciels spécifiques utilisés par les services administratifs de la commune est actuellement assurée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. La convention relative à cette assistance, dont le coût annuel est de l'ordre de 660, arrivant à son terme au 31 décembre 2015, il y a lieu de la renouveler. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le renouvellement de la convention Assistance progiciels avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale à compter du 1^{er} janvier 2016, et ce, pour une durée de 5 ans.

Participation à l'assainissement collectif – modalités d'application : Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'une participation à l'assainissement collectif de 10 Euros par m² a été mise en place sur notre commune en application de la loi. Il rappelle que cette contribution est due pour toute construction neuve ou réhabilitation de maison générant un flux supplémentaire d'eaux usées dans le réseau collectif d'assainissement. S'appuyant sur l'exemple d'autres communes et sur quelques situations concrètes, il propose de limiter l'encaissement de cette redevance aux constructions neuves et aux rénovations d'habitations inoccupées depuis plus de 10 ans. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le principe de limitation du paiement de la Participation à l'Assainissement Collectif (PAC) aux constructions neuves et aux rénovations de maisons inoccupées depuis plus de 10 ans à la date d'ouverture du contrat d'abonnement à l'eau potable.

Rénovation électrification – Traverse du Bourg : Monsieur le Maire indique au Conseil que le réseau d'éclairage public et basse tension du bourg sera réhabilité lors des travaux de la deuxième tranche d'aménagement de la rue Centrale. Il présente l'estimation faite par le Syndicat d'Électrification pour un montant

total de 32064.46 € HT et précise que ce dernier prend en charge 55 % du coût des travaux, laissant donc 17635.45 € HT à la charge de la commune. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'estimatif du Syndicat Départemental d'Electrification pour un montant de 17635.45 € à la charge de la commune pour les travaux de restructuration de l'Eclairage public et de basse tension de la rue Centrale.

Avenants Pôle Laurent Eynac : Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il y a lieu de délibérer afin d'approuver un avenant modificatif aux marchés du Pôle Laurent Eynac. Cet avenant négatif de 569.80 € HT concerne le lot Serrurerie. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité l'avenant présenté.

Demande avancement de grade : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un courrier de demande d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe présenté par un agent du service technique. Il indique que ce dernier a obtenu l'ancienneté nécessaire à cet avancement. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à raison de 35 heures par semaine afin d'y nommer cet agent.

Demande de remboursement transports scolaires : Monsieur le Maire présente au Conseil un courrier de demande de remboursement du premier trimestre pour l'abonnement au transport scolaire. Après délibération, le Conseil refuse à l'unanimité d'accéder à cette demande de remboursement et précise que les annulations d'abonnements aux transports scolaires ne peuvent être présentées que pour une raison valable et indépendante de la volonté des utilisateurs et sur présentation de justificatifs.

Renouvellement bail gendarmerie nationale : Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le bail de la gendarmerie arrive à son terme en décembre 2015. Il précise que la proposition de renouvellement du bail transmise par les services de la Gendarmerie fait état d'une baisse du loyer annuel d'environ 9000 € par rapport au précédent bail. Cette diminution a été décidée unilatéralement par le preneur en s'appuyant sur une évaluation faite par le service des Domaines qui précise cependant que le montant estimé pourrait être revalorisé en cas d'amélioration des locaux, après dépôt d'une demande de réévaluation. Monsieur le Maire rappelle que des travaux importants ont pourtant déjà été réalisés depuis 2008 et concède que le bâtiment construit en 1988 nécessite effectivement des travaux d'amélioration, dont certains ont d'ores et déjà été prévus et validés en Conseil lors d'une séance précédente. Il ajoute en conclusion que cette baisse importante remettra certainement en question l'échéancier de travaux mis en place. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la signature du projet de bail présenté d'une durée de 9 ans pour un montant annuel de 51 000 € mais précise que le phasage de travaux prévu par délibération du 30 avril 2015 devrait être modifié en conséquence en raison des contraintes budgétaires du moment.

Fusion des communautés des communes – avis sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale a été notifié aux communes en date du 12 novembre 2015. Les collectivités disposent d'un délai de deux mois pour apporter leur avis au Préfet sur ce schéma.

- **Périmètre intercommunal** : Le Conseil Municipal prend acte que le périmètre de la communauté des communes du Mézenc actuel n'a pas été modifié et adhère à cette proposition. Le Conseil accepte à l'unanimité le rapprochement de la Communauté des Communes du Mézenc avec la Communauté des Communes du Meygal, mais regrette que l'ensemble du territoire du Meygal ne soit pas pris en compte. En effet, seules quatre communes du Meygal se joindraient à la Communauté de Communes du Mézenc (Saint Julien Chapeuil, Lantriac, Queyrières et Montusclat). Aussi, le Conseil Municipal demande, à l'unanimité, que soit déposé un premier amendement à la CDCI pour l'adhésion de la commune de Saint Pierre Eynac, qui en a fait la demande. Le Conseil considère que le regroupement des deux communautés de communes présente un intérêt pour la gestion, le développement de l'ensemble du territoire : maintien des services à la population avec la compétence déneigement des voiries communales et la mutualisation de personnel technique de type équipe verte, un pôle Enfance Jeunesse structuré et maillant le territoire, des équipements culturels et de loisirs à conforter, voire à développer, développement économique qui

passer par le maintien de l'agriculture, du commerce et de l'artisanat mais aussi la montée en puissance d'un tourisme 4 saisons s'appuyant sur l'exclusivité d'un pôle neige départemental et une station de pleine nature.

- **Fusion des Syndicats des eaux et assainissements :** Mr le Maire rappelle au Conseil que la compétence Eau et Assainissement devra obligatoirement être transférée aux communautés de communes en 2020. Elles pourront alors décider de les conserver ou de les déléguer à une autre entité. Il ajoute que les services de l'Etat souhaitent cependant procéder à la dissolution des syndicats primaires et à leur fusion dès 2017, ce qui devrait entraîner la création de deux grands syndicats à l'échelle du Pays du Velay, l'un plus rural et l'autre plus urbain. Il tient à préciser que l'importance de cette décision avait été quelque peu sous-estimée jusqu'alors car les communautés de communes avaient fait de leurs fusions une priorité compte tenu des délais très courts impartis et que Mme Gérentes et Mr Vey avaient fort heureusement alerté le Conseil sur les conséquences importantes de cette décision. Mr Vey ajoute que le 24 novembre 2015, lors d'une réunion du Syndicat du Rocher Tourte qui regroupe 4 communes de la Communauté de Communes du Mézenc et de la Loire Sauvage, les représentants de ces dernières ont voté à l'unanimité en faveur de la fusion des Syndicats et ont également approuvé les amendements proposés. Un débat s'engage alors sur les différentes options et sur les éventuelles conséquences de chacune d'entre elles sur la gestion du réseau communal. De l'avis général, il est impossible de se prononcer sur la question et de choisir une éventuelle meilleure option sans données précises et sans pouvoir s'appuyer sur des études préalables très détaillées. Il semble indispensable d'étudier avec minutie les avantages et inconvénients des différentes options avant de pouvoir prendre une quelconque décision. Plusieurs points sont en effet à analyser avec attention : l'impact financier des transferts ; les conséquences sur le prix de l'eau et de l'assainissement pour les usagers ; les conséquences pour le personnel ; les conséquences sur la gestion de la ressource en eau ; les conséquences sur la maîtrise des investissements. Le Conseil souhaite donc attendre le transfert officiel de la compétence Eau et Assainissement aux communautés de Communes en 2020 avant de se prononcer.

SIVOM du Meygal : Le Conseil Municipal s'oppose enfin à l'article 2.2.2 concernant la dissolution du SIVOM d'aménagement touristique du Meygal. Il demande ainsi le maintien de ce SIVOM qui regroupe d'autres communes que celles de la future intercommunalité, car la gestion totale de l'activité neige pourrait être gérée par ce syndicat, ce qui faciliterait et assouplirait la gestion quotidienne.

Modification du siège du Syndicat Intercommunal des eaux du Rocher Tourte : Mr le Maire rappelle que le siège du Syndicat Intercommunal des eaux du Rocher Tourte se situe en mairie du Monastier sur Gazeille et que suite au déménagement de la Mairie, il est nécessaire de modifier les statuts afin d'inclure la nouvelle adresse. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité la modification des statuts du Syndicat Intercommunal des eaux du Rocher Tourte en son article 3 : 'Le siège du Syndicat est fixé en Mairie du Monastier sur Gazeille, Pôle Laurent Eynac, 30 rue Saint Pierre, 43150 Le Monastier sur Gazeille ».

Questions diverses :

- **Subvention agence de l'eau :** Monsieur le Maire indique qu'une subvention de 8953.53 €uros a été acquise de la part de l'agence de l'eau pour la mise en place d'un système de régulation et de comptage sur les réservoirs d'eau potable du bourg.
- **Situation Club House – stade de foot :** Monsieur le Maire indique au Conseil qu'une subvention de 19000 €uros a été acquise pour la construction d'un club house au stade de football. Les dossiers déposés en même temps pour les vestiaires et le grillage doivent quant à eux être modifiés et seront étudiés dans un second temps.
- **Situation des matériaux de la Gazeille :** Monsieur le Maire indique que l'entreprise Les Matériaux de la Gazeille a remboursé les loyers dus. Il propose donc d'appliquer la baisse de loyer dont il avait été question lors d'une précédente séance. Le Conseil accepte par conséquent la modification du loyer.
- **Achat Maisons de bourg :** Mr le Maire indique qu'il serait souhaitable de relancer les négociations pour l'achat des deux maisons situées rue Saint Pierre ainsi que la maison située rue de la Conque. Le Conseil

approuve la reprise des négociations et souhaite que la maison située rue de la Conque soit sécurisée afin d'éviter tout incident.

- **Maison Granegoules** : Monsieur le Maire informe le Conseil que la maison située à Granegoules ayant fait l'objet d'un péril a été démolie. Les pierres à bâtir ont été récupérées par l'entreprise ayant effectué la démolition en échange de ces travaux.
- **Travaux réfection chemin de la Borie à Fontfreyde** : Mr le Maire indique que des travaux d'aménagement du chemin de la Borie à Fontfreyde sont réalisés à l'heure actuelle par le service technique.
- **Bilan annuel gîte municipal** : Mr le Maire indique qu'un bilan annuel du gîte municipal sera présenté lors du prochain Conseil.

Dates diverses :

- **Marché de Noël le 6 décembre au boulodrome**
- **Repas des aînés ruraux le 13 décembre à la salle des fêtes**
- **Elections régionales les 6 et 13 décembre**
- **Echéances à venir concernant la réforme des collectivités territoriales :**
 - **Fusion des régions en janvier 2016**
 - **Fusion des communautés de communes en janvier 2017**
 - **Transfert des compétences eau et assainissement en 2020**
 - **Fusion des communes en 2020**

Prochain Conseil le jeudi 17 décembre 2015 à 20 heures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures et 15 minutes.